

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Investir pour des mobilités quotidiennes plus fluides et plus durables : l'Etat, la Région Sud et VINCI Autoroutes signent une convention de cofinancement de 13 projets, pour un montant prévisionnel de près de 460 millions d'euros

Ce lundi 22 février 2021, une convention de cofinancement pour des mobilités quotidiennes plus fluides et plus durables, d'un montant prévisionnel d'environ 460 millions d'euros, a été signée en présence de Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, Président de Régions de France, Pierre COPPEY, Président de VINCI Autoroutes et directeur général adjoint du groupe VINCI, les Présidents des départements des Alpes Maritimes, Charles-Ange GINESY, des Bouches-du-Rhône et d'Aix-Marseille Provence, Martine VASSAL, des Hautes-Alpes, Jean-Marie BERNARD, du Var, Marc GIRAUD et du Vaucluse, Maurice CHABERT, ainsi que le Président de Nice Métropole, Christian ESTROSI. Ce programme d'investissements d'avenir, portant sur 13 opérations majeures sur le réseau routier et autoroutier en région Sud, va permettre la réalisation d'infrastructures de transport stratégiques pour les déplacements de millions d'habitants de la région Sud. En supprimant des points de congestion récurrents, ou encore en favorisant la circulation sur autoroute des transports en commun, ces projets contribueront à faciliter les trajets quotidiens, notamment domicile-travail, dans la région, et à diminuer les émissions de CO² qui leur sont liées, en cohérence avec les grandes orientations de la loi LOM, et dans la continuité du Plan Etat-Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2015-2020, du Plan Climat « Une COP d'avance » adopté par la Région en 2017, et de la convention « Autoroutes Bas Carbone » signée en 2019 entre la Région Sud et le réseau Escota de VINCI Autoroutes.

Agir ensemble pour construire des mobilités plus efficaces

La signature de cette convention de co-financement est l'aboutissement des réflexions communes en faveur des mobilités du quotidien menées par l'Etat, la Région Sud, sept collectivités territoriales majeures de la région, et VINCI Autoroutes, concessionnaire des réseaux Escota et ASF. Les partenaires ont décidé d'un commun accord la réalisation d'un programme d'opérations qui concourra à améliorer les déplacements routiers et autoroutiers des habitants de la région Sud. Les 13 opérations sélectionnées répondent à des besoins précis exprimés par les territoires pour faciliter notamment les accès aux métropoles et la desserte fine des territoires de la région Sud, tout en contribuant à diminuer l'empreinte carbone liée à ces déplacements.

13 projets pour améliorer les déplacements quotidiens des habitants de la région Sud

Sur les treize projets, onze concernent des créations d'échangeurs ou demi-échangeurs autoroutiers pour faciliter les connexions entre les territoires via l'autoroute, en supprimant des points de congestion quotidiens, aux heures de pointe notamment. Deux autres projets portés spécifiquement par les départements du Vaucluse et des Hautes-Alpes concernent la création ou l'amélioration de la desserte routière de zones économiques ou d'habitat. Six projets seront développés dans le département des Alpes-Maritimes (06), deux dans le Var (83), deux dans les Bouches-du-Rhône (13), deux dans le Vaucluse (84) et un dans les Hautes-Alpes (05).



Près de 460 millions d'euros prévisionnels investis en commun dans la région Sud

Ces treize opérations représentent un budget co-financé de manière prévisionnelle par les partenaires de la manière suivante : environ 115 millions d'euros sont pris en charge par la Région Sud, 110 millions d'euros par les collectivités associées à la convention (départements et métropoles) et 235 millions d'Euros par VINCI Autoroutes, pour le compte de l'Etat, à travers un plan d'investissement dédié.

« Notre territoire doit être exemplaire et impulser une dynamique forte en faveur d'une nouvelle mobilité respectueuse de l'environnement, de la santé et du bien-être des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec son Plan Climat « une COP d'avance », la Région Sud s'engage pour accompagner la transition écologique et ainsi réduire les émissions des gaz à effet de serre. Alors que 60 % des trajets quotidiens se font en voiture, pour la première fois en France, nous avons réuni l'Etat, cinq départements, deux Métropoles et VINCI Autoroutes pour intervenir sur 13 points noirs routiers et autoroutiers et réaliser des travaux attendus par les usagers. En garantissant aux habitants de notre région un trafic plus fluide, nous agissons concrètement pour leur bien-être et sur la qualité de l'air qu'ils respirent », a indiqué Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France.

« Aujourd'hui le réseau autoroutier a un rôle essentiel à jouer dans la décarbonation des mobilités, car les déplacements des Français par la route représentent plus d'un tiers des émissions totales de CO² du pays. En transformant l'infrastructure autoroutière avec des aménagements et des équipements ciblés, on crée les conditions du déploiement à grande échelle de mobilités plus collectives, plus propres, plus efficaces. Les concessions sont à la disposition de l'Etat pour financer, sans peser sur les finances publiques, ces nouvelles générations d'infrastructures dont le pays a besoin pour relever les défis de demain, à commencer par la lutte contre le changement climatique », a déclaré Pierre COPPEY, Président de VINCI Autoroutes et directeur général adjoint de VINCI.

Dans le détail, les treize opérations prévues par la convention de co-financement sont les suivantes :

PROJET 1

Travaux de modernisation de la RN85 entre La Saulce et Gap (Hautes Alpes)

Dans le prolongement des aménagements programmés dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région relatif à la reconfiguration du carrefour de Tallard, il s'agit d'améliorer la robustesse de l'itinéraire Tallard – entrée sud de Gap, via la RN85, et d'améliorer la sécurité des accès à la zone d'activité de la Plaine de Lachaup, l'insertion environnementale de l'infrastructure existante, les modes actifs et les transports collectifs. Cette opération intervient sur le réseau secondaire.

PROJET 2

Le Car à Haut Niveau de Service sur l'autoroute A8 entre Villeneuve-Loubet et Antibes (Alpes-Maritimes)

Ce projet prévoit, après la phase d'étude actuellement en cours, la création d'une voie réservée à la circulation de cars à haut niveau de service (CHNS) pour améliorer la desserte du Technopôle de Sophia-Antipolis depuis Nice via l'A8. L'aménagement de cette voie réservée aux cars, sur une première section d'environ 4 km, dans le sens Nice-Antibes, revêt un caractère prioritaire pour le territoire.

PROJET 3

Le raccordement de la Voie Mathis à l'autoroute A8 – Deuxième phase (Alpes-Maritimes)

Le raccordement de la voie Mathis à l'autoroute A8 s'intègre dans un vaste programme de développement et de réhabilitation de ce secteur de la métropole niçoise (Grand Arénas, pôle d'échanges multimodal, ligne 2 du tramway, quartier des Moulins, Nice Méridia, voie des 40 m, ...), avec une perspective d'essor des transports en commun et de l'intermodalité à l'échelle de l'agglomération. La deuxième phase de ce projet permettra le raccordement de la Voie Mathis en tranchée couverte à l'A8 depuis le carrefour Nicot de Villemain.

PROJET 4

La création d'un quart d'échangeur pour raccorder la RM6202 bis à l'autoroute A8 (Alpes-Maritimes)

La création d'une bretelle en direction d'Aix-en-Provence complétant le quart de diffuseur déjà existant revêt un intérêt majeur afin de soulager le trafic dans ce secteur et les échangeurs Nice Ouest et Nice Saint-Isidore. Les études relatives au franchissement du Var seront accélérées en vue d'une réalisation à moyen terme pour supprimer la rupture actuelle de trajet entre la RM6202 et l'autoroute A8 et ainsi diminuer les congestions quasi permanentes dans ce secteur.

PROJET 5

L'amélioration du diffuseur de Mougins (n°42) de l'autoroute A8 (Alpes-Maritimes)

Véritable interface stratégique entre l'autoroute A8, la pénétrante de Grasse et la ville de Cannes, ce diffuseur, connaît quotidiennement des saturations aux heures de pointe. Bien qu'ayant déjà fait l'objet de modifications au cours des dernières années, il nécessite encore des aménagements complémentaires afin de réduire les congestions de circulation et de renforcer la sécurité de ses utilisateurs. Cette opération consistera à élargir certaines voiries desservant le diffuseur, à modifier des bretelles et à déployer un système de régulation des carrefours situés entre les routes départementales et les bretelles de l'A8.

PROJET 6

Les études concernant la création d'un échangeur des Bréguières sur l'autoroute A8 (Alpes-Maritimes)

Ce projet, envisagé sur la commune de Mougins, permettrait de compléter l'échangeur d'Antibes-Est pour offrir un nouvel accès à Sophia-Antipolis. Des études d'opportunité relatives à ce projet sont à conduire pour définir les conditions dans lesquelles un tel aménagement résoudrait les problématiques d'accessibilité sur le secteur, en complémentarité avec le projet ferroviaire de Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur.

PROJET 7

L'amélioration de l'échangeur de la Bocca « Les Tourrades » sur l'autoroute A8 (Alpes-Maritimes)

Situé sur les communes de Cannes et Mandelieu-La Napoule, à la jonction de 3 routes départementales à fort trafic et de l'A8, l'échangeur de La Bocca connaît régulièrement aux heures de pointe des congestions du fait de ses caractéristiques et de l'importance de la circulation aux carrefours d'accès de Tourrades et de St Exupery. Ce projet, qui fait l'objet d'une convention de cofinancement entre le Département des Alpes-Maritimes, la commune de Cannes et Escota, bénéficiera d'un complément de financement compris dans la convention de cofinancement.

PROJET 8

A50 RDN8 / Etude de la desserte de Signes et de son parc d'activité (VAR)

Le Parc d'activités de Signes est aujourd'hui insuffisamment desservi par les infrastructures de transport. Le projet vise plus particulièrement à améliorer les accès existants du Parc d'activités de Signes. La création d'un accès direct et plus fluide au plateau (ZA, circuit et aéroport), depuis l'autoroute A50, permettrait de développer l'activité économique de ce site en devenir et d'éviter un trafic important traversant plusieurs communes. La première démarche consisterait à réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité technique pour confirmer l'intérêt socio-économique du projet et démontrer la faisabilité technique au regard des différentes contraintes, environnementales, urbaines, réglementaires, topographiques, géométriques...

PROJET 9

Création d'un échangeur sur la commune du Luc sur l'autoroute A57 (Var)

Le projet prévoit la réalisation d'un échangeur au Luc en Provence, raccordant la RD33 à l'autoroute A57. Cet ouvrage permettra aux communes environnantes d'éviter des congestions régulières sur le réseau secondaire, dont la traversée de l'agglomération du Luc. Une étude d'opportunité et de faisabilité technique, commandée par l'Etat, est en cours.

PROJET 10

La fluidification du nœud A8/A51 (Bouches-du-Rhône)

L'opération consiste, en complément de l'aménagement inscrit au Plan d'Investissement Autoroutier, en une reprise du nœud A8/A51, afin de fluidifier celui-ci et notamment de faciliter au quotidien les insertions en provenance de l'autoroute A8 et A516 en direction de Marseille et Gap.

PROJET 11

Antenne de Miramas - A54 (Bouches-du-Rhône)

L'opération consiste à aménager un raccordement (diffuseur autoroutier) de l'A54 au nord de la déviation de Miramas, au niveau du giratoire des routes RN569/RD69 et des accès à la Zone d'Activités Clésud (sous réserve des conclusions du débat public relatif à l'ensemble de la liaison Fos-Salon).

PROJET 12

La connexion entre l'A7 sud et l'A9 sud à Orange (Vaucluse)

L'opération consiste à créer une bretelle de bifurcation entre les autoroutes A7 et A9 permettant aux usagers de chaque autoroute, en provenance du sud, de ne plus avoir à sortir à Orange pour effectuer ce trajet.

PROJET 13

Améliorer le système d'échanges de Bonpas (Vaucluse)

Le réaménagement de ce système d'échanges constitue un enjeu majeur de résolution d'un nœud routier à l'intersection des trafics issus de quatre axes majeurs pour le Vaucluse : l'autoroute A7, la nationale RN7 en provenance d'Avignon, la RD900 en provenance de Cavaillon et Apt, et la RD7N en provenance des Bouches-

du-Rhône. Le projet à l'étude par le Département de Vaucluse prévoit une reconfiguration de l'échangeur par dénivellation et un réaménagement des axes concernés.

Investir pour décarboner les mobilités du quotidien et accélérer la transformation des usages sur la route : l'exemple de la ligne de Car à Haut Niveau de Service sur l'autoroute A8.



Avec 30 millions de tonnes de CO₂ émis chaque année, les déplacements sur autoroute représentent plus de 20% des émissions carbone du secteur des transports, soit 6 % des émissions totales en France. Ils sont aujourd'hui majoritairement effectués au moyen de véhicules à moteur thermique, occupés par un unique passager.

Dans les zones rurales et péri-urbaines, la voiture est un mode de déplacement incontournable au quotidien pour des millions d'usagers. Ainsi 75% des actifs l'utilisent chaque jour pour effectuer leurs trajets domicile-travail. De façon plus générale, 9 déplacements sur 10 se font aujourd'hui par la route.

Or, l'autoroute, est une infrastructure évolutive, capable d'accueillir toutes sortes de modes de transport et d'usages. De ce fait, elle constitue un terrain propice au développement des nouvelles formes d'écomobilité - qui vont des énergies alternatives à la mobilité partagée.

Le projet de Car à Haut Niveau de Service sur l'autoroute A8, qui prévoit la création de voies dédiées entre Villeneuve Loubet et Antibes pour permettre à des cars de circuler sans être gênés par les perturbations du trafic aux heures de pointes, est une réalisation emblématique de ces solutions de mobilités nouvelles, destinées à faire diminuer l'autosolisme et à diminuer l'empreinte carbone des déplacements. Cette ligne express sur autoroute offrira un service fiable et à haute fréquence de passage à ses usagers, afin de favoriser son utilisation au quotidien.

CONTACTS PRESSE :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pierre-Ugo TADDEI : 06.58.40.59.88 / putaddei@maregionsud.fr

VINCI Autoroutes :

Bertrand WIPF-SCHEIBEL : 06.80.47.92.42. / bertrand.wipf-scheibel@vinci-autoroutes.com

Samuel Beauchef : 06 12 47 58 91 / samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com